



Accès à ma cave privée aux autres coproprio

Par Brunh21

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un logement + une cave dans un immeuble de 3 appartements.

Le compteur général d'électricité se trouve dans ma cave.

Les autres copropriétaires souhaitent un accès, donc un double des clés. Ce que je ne conteste pas.

Qui doit payer les doubles de clés ?

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il devrait être possible de déplacer ce compteur.

A faire voter à la prochaine AG avec le devis ENEDIS.

Si vous fournissez des clés chacun doit payer sa clé.

Avez-vous bien vérifié que cette cave vous appartient ? N'est-ce pas une privatisation illicite d'une partie commune ?

Par morobar

Bonjour,

SI tout le monde peut disposer d'une clef, quel est l'intêret de verrouiller la porte de la cave ?

Par yapasdequoi

Il faudrait préciser l'origine de propriété de cette cave : est-ce un achat ? une division d'un immeuble en copropriété ? une appropriation d'une partie commune sans ou avec autorisation de l'AG ?

Par AGeorges

Bonjour Brunh,

Le compteur général d'électricité se trouve dans ma cave.

Ce n'est pas légal. S'il y a trois appartements, il doit y avoir trois compteurs et pas un compteur général.

Vous êtes dans un cas où le syndicat des copropriétaires revend de l'électricité à chaque copropriétaire. Cela est interdit.

Par yapasdequoi

Il est tout à fait possible d'avoir un compteur pour alimenter les parties communes.

Il faut préciser ce que vous appelez "compteur général".